



MAIRIE  
DE  
POCÉ-SUR-CISSE

Tél. 02 47 57 18 15  
Fax 02 47 57 02 13

e-mail : mairiedepoce@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE TOURS

CANTON D'AMBOISE

## COMMUNE DE POCÉ-SUR-CISSE

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

#### Lors de la séance du 23 novembre 2020 :

Le maire a informé le conseil municipal que par arrêté interministériel du 15 septembre 2020 publié au Journal Officiel du 25 octobre, plusieurs communes d'Indre-et-Loire dont Pocé-sur-Cisse n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et la réhydratation des sols durant l'année 2019, et qu'à ce titre il vient d'adresser un recours par l'intermédiaire d'un avocat, pour qu'une procédure de contestation de cette non-reconnaissance soit déposée devant le Tribunal Administratif.

#### Administration générale

Le conseil municipal a :

- autorisé la tenue de la séance à huis clos,
- approuvé la remise gracieuse des loyers du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020, aux professionnels locataires de locaux communaux, dans le cadre des mesures de soutien et d'accompagnement en période de confinement lié à la pandémie de la COVID-19,
- renouvelé le contrat de maintenance du matériel informatique de la commune avec la société FEPP pour un an renouvelable tacitement,
- renouvelé le contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel Concerto de la société ARPEGE, pour un an renouvelable tacitement jusqu'à 5 ans.

#### Urbanisme

Le maire a indiqué que la Communauté de Communes du Val d'Amboise n'a pas préempté pour l'acquisition des parcelles cadastrées sections :

- B n° 1324 et 1331 d'une superficie totale de 249 m<sup>2</sup>, situées place de la mairie et lieu-dit « le bourg »,
- D n° 1580 d'une superficie de 698 m<sup>2</sup>, située route des Industries,
- D n° 1861 et 1862 d'une superficie totale de 1181 m<sup>2</sup>, situées lieu-dit « La Commanderie »,
- D n° 1844 d'une superficie de 708 m<sup>2</sup>, située allée des Mousquetaires.

Le conseil municipal a :

- autorisé le maire à signer l'avenant de prolongation à la convention d'autorisation des droit des sols et actes relatifs à l'occupation des sols entre la commune et la communauté de communes du Val d'Amboise,
- décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1995 de 9876 m<sup>2</sup> située lieu-dit « La Sabrandière » moyennant le prix de 1 euro et des frais d'actes s'y rapportant.

#### Finances

Le conseil municipal a :

- accepté la décision modificative n° 202002 relative à des ajustements comptables,
- approuvé la participation de la commune aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal de transport scolaire Amboise Nord, pour 99 enfants soit un montant total de 2 970 €,

.../...

.../...

- approuvé le projet d'aménagement d'espace public et de préservation de la biodiversité et son plan de financement prévisionnel, et autorisé le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de la Solidarité Rurale 2021 auprès du Conseil Départemental.

#### **Personnel**

Le conseil municipal a :

- autorisé le maire à signer une convention établie avec le CFA Tours-Fondettes pour la prise en charge financière de la formation d'un apprenti ainsi que le versement du coût de la formation pour la période de janvier à juin 2020,
- décidé d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire du 24 mars au 10 juillet 2020 et en a défini les modalités.

#### **Voirie**

Le conseil municipal a :

- fixé le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public pour le taxi.

#### **Bâtiments communaux**

Le conseil municipal a :

- décidé d'attribuer à la société DALKIA le marché pour le renouvellement des contrats de maintenance des installations de chauffage du gymnase et des bâtiments communaux pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait à Pocé-sur-Cisse, le 27 novembre 2020

Le Maire,  
Claude COURGEAU

